

—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorat.

J.-G. BOUCHER, éditeur-proprétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration.

L'observance du Dimanche

La loi fédérale n'entrave pas la liberté individuelle au contraire, elle protège. — Le but de cette loi est de protéger l'employé contre le patron qui pourrait lui exiger sept jours de travail par semaine. — C'est là une déclaration récente du secrétaire général de la "Lord's Day Alliance of Canada".

Le "Lord's Day Act", loi fédérale adoptée en 1906 obligeant à l'observance du dimanche, est un peu partout le sujet d'actualité. Dans la province de Québec, on s'en prévaut pour demander la fermeture des usines et des théâtres le jour du Seigneur.

Dans notre province, les théâtres sont fermés le dimanche depuis plusieurs années, probablement depuis la mise en vigueur de la loi. Certaines usines fonctionnent cependant et même des établissements ne semblent pas interpréter la loi de l'observance du dimanche de la même façon que nos voisins. Ici on s'attaque aux amusements, aux jeux en plein air.

La nouvelle police provinciale est pourvue de l'autorité nécessaire pour veiller à l'observance de toutes les lois fédérales et provinciales. L'automne dernier elle s'est prévalu de la loi fédérale pour interdire les parties de balle-au-camp le dimanche. Cet hiver il a fallu cesser de jouer au hockey en ce jour: ordre des officiers provinciaux et partant, du gouvernement local. Nous ne connaissons pas encore de cas où la police a fermé des établissements de commerce ou des usines qui opéraient le dimanche sans nécessité. Par contre les travaux de construction aux écluses du Grand-Sault n'ont-ils pas été exécutés le dimanche comme la semaine, l'automne dernier, sous l'œil paternel de quelques officiers provinciaux.

Etrange loi que ce "Lord's Day Act" nous dira-t-on. Etrange interprétation, devrait-on dire. S'il faut en croire M. C. H. Huestis, secrétaire-général de la "Lord's Day Alliance of Canada", cette loi n'a pas été faite pour satisfaire la bigoterie de quelques groupes, mais bien après de multiples résolutions adressées à la Chambre des Communes par le "Trades and Labor Congress of Canada" demandant l'observance du repos, le septième jour de la semaine, au Canada.

Dans un article adressé récemment à la "Montréal Gazette", M. Huestis dit à ce sujet: "Il ne faut pas oublier que le "Lord's Day Act" ne cherche pas à restreindre la liberté du peuple dans l'emploi du dimanche, ni dans la sanctification, ni dans la récréation. Cette loi ne cherche qu'une chose, à savoir, que chacun au Canada, en autant que possible, ait un jour de repos par semaine. Quant aux amusements du dimanche, la loi exige que les gens s'amuse sans obliger d'autres personnes à travailler pour leur procurer ces amusements".

M. Huestis termine en citant un éditorial paru dans un quotidien de l'ouest: "La loi de l'observance du dimanche n'est pas un instrument de coercition, mais un bouclier de la liberté. Son but a été de libérer les employés de la tyrannie des patrons qui pourraient exiger d'eux sept jours de travail par semaine, et non de livrer ces mêmes employés ou autres personnes entre les mains de certains groupes qui pourraient essayer à leur dicter comment ils doivent employer le septième jour de la semaine. D'après cette loi tout homme est libre d'employer le dimanche comme il le veut, en autant qu'il n'empêche pas d'autres personnes de jouir de cette même liberté."

Voilà une interprétation qui nous semble juste, parce qu'elle tend à la liberté d'un chacun. Est-ce bien de cette façon que les autorités policières provinciales interprètent la loi lorsqu'elles empêchent un groupe de jeunes gens d'organiser des amusements le dimanche, pour se divertir tout comme pour amuser la population, et qu'elles tolèrent le travail, sans qu'il y ait nécessité, dans tant d'autres cas.

Il en est des lois humaines comme des armes à feu: mises entre les mains des enfants ou employés sans jugement, elles deviennent très dangereuses pour le public.

Le gouvernement provincial comprend-il la loi de l'observance du dimanche de la manière que l'explique le secrétaire de l'Alliance, et il doit en connaître quelque chose, qu'il devrait éclairer les autorités policières locales qui ont charge de la faire observer.

Gaspard BOUCHER

THE LORD'S DAY ACT

Extrait d'un article paru dans la "Montréal Gazette" le 18 avril sous la signature de M. C. H. Huestis, secrétaire-général de la "Lord's Day Alliance of Canada", que nous publions à titre de renseignement pour ceux que cette loi intéresse.

As to the constitutionality of the Lord's Day Act of Canada, it was enacted in 1906 because the constitution of Canada, the British North America Act, specifically places such legislation within the power of the Federal

Parliament alone, and pronounces all provincial Sunday laws passed since confederation as ultra vires. The writer does not know of a single instance in the years since this statute became law where its constitutionality has been placed in doubt. It is interesting also, in view of the present reference, to note that this act was the outcome of a series of resolutions passed by the Trades and Labor Congress of Canada, beginning with 1888 and continuing until 1901 when a standing committee of that body was appointed to act in con-

INSTRUCTIONS-NOUS

L'ILE GREENLY

Plusieurs citoyens connaissent bien l'île Greenly où le Bremer a atterri. Les voyageurs canadiens qui se rendent en Europe par voie du Canadien Pacifique passent à côté de cette île en suivant la route connue sous le nom de "route du nord". C'est le parcours le plus rapide pendant les mois d'été du St-Laurent à Liverpool.

L'île Greenly est à environ 12 milles à l'est de Blanc Sablon et de la Pointe d'Amour. Cette région océanique n'est habitée que par les gardiens des phares sur l'île d'Amour et par quelques pêcheurs de Terre-Neuve.

Un gardien de phares du nom de Letenaplier et sa famille y demeurent en compagnie avec la Lord's Day Alliance "in maintaining and securing the due and full observance of the seventh rest day in Canada" (see Canadian Labor Laws and Treaty, pages 267-275).

Finally it must not be forgotten that the Lord's Day Act of Canada does not seek to interfere with the freedom of the people in the use of Sunday, either for worship or for recreation. It aims at one thing only, namely, that everyone in Canada, so far as possible shall have one day of rest in the week. So far as Sunday amusement is concerned, it requires that people shall on that day amuse themselves and not require other people to work for their amusement.

In closing, I may quote the following from an editorial in a prominent western daily.

"The Lord's Day Act was not forged as an instrument of coercion, but as a buckler of liberty. The purpose of the act was to free employees from the tyranny of employers who might want to work them seven days in a week in order to deliver employees or their people into the hands of moral or theological tyrants who might try to dictate as to how they should spend the seventh day of the week. How a man spends Sunday is his own business under the Lord's Day Act, so long as he does not spend it in a way to prevent other people from enjoying the same liberty of action. He can be interfered with by the law only when he does on the Sabbath what might reasonably be held to curtail the right of other people to spend the day as they see fit."

C. H. HUESTIS, General Secretary, The Lord's Day Alliance of Canada, Toronto, April 17, 1928.

meurent à l'année, d'après certains renseignements obtenus de M. Harrison F. Lewis du département des parcs nationaux du ministère de l'Intérieur. M. Lewis visite cette île annuellement en faisant son inspection des sanctuaires d'aviculture. L'île ne mesure qu'environ un demi-mille en longueur et est très étroite. Elle s'élève à environ 80 pieds au-dessus du niveau de la mer. Elle est située à deux milles de la côte de la province de Québec et à trois milles à l'extérieur de la ligne de frontière entre Québec et Terre-Neuve. A cette période de l'année il y a probablement une solide surface de glace entre l'île et le rivage, ce qui semble indiquer que les aviateurs ont pu traverser la glace et se rendre au bureau de poste où il y a une station de télégraphie. Ce bureau de poste s'appelle Lourdes de Blanc Sablon. La Pointe d'Amour est à dix milles de la côte de Québec.

Pendant la belle saison les oiseaux sont en abondance sur l'île Greenly, mais il n'y en aurait sans doute que très-peu en avril. Le gardien du phare et sa famille demeurent dans une bonne maison à côté du phare. Ils cultivent une petite terre et ont quelques vaches.

Il serait impossible d'atterrir sur l'île Greenly, a déclaré M. Lewis. Le monoplane Bremer a évidemment atterri sur la glace à côté de l'île. Si l'avion n'a pas été endommagé il lui sera possible de s'envoler de cet endroit.

PRES DU DESASTRE

C'est pratiquement vis-à-vis l'île Greenly que le navire anglais Raleigh s'est échoué sur une pointe de sable le 8 août 1922. Le naufrage du Raleigh est encore aujourd'hui un sujet de curiosité et d'anxiété pour les passagers transatlantiques qui peuvent voir squelette en passant au détroit de Belle-Ile. C'est une étonnante coïncidence que de constater que le Bremer et ses intrépides aviateurs ont été forcés d'atterrir pratiquement au même endroit qui avait été le centre du naufrage du Raleigh en 1922.

A cette époque de l'année, la glace déborde à cet endroit. C'est la route la plus populaire pour la traversée transatlantique. La distance à Liverpool en passant par Belle-Ile est de 2,600 milles.

"Le Droit"

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

HYGIENE ET CENTENAIRE

En juillet 1925—cela remonte donc assez loin—nous avons parlé dans ces colonnes de certains "Remarquables Vieillards". Sans revenir sur ce sujet, nous voudrions attirer l'attention sur la difficulté de déterminer les règles d'hygiène qui sont de nature à conduire les gens à la condition plus ou moins enviable de centenaire. On est rendu perplexé par les grandes différences relevées dans le régime de vie des individus parvenus à un âge très avancé. Quelques-uns d'entre eux attribuent leur longévité à l'abstinence de vin et liqueurs fortes, au de tabac, à l'observance invariable de la fameuse maxime: "Lever à six, coucher à dix, font vivre l'homme dix fois dix". En revanche, surtout en Europe, nous avons de très vieilles personnes qui boivent et fument—avec modération, s'entend. Voici maintenant quelques détails étonnants sur l'alimentation de l'homme le plus âgé du Royaume Uni, un certain M. W. Walkers, de Nottingham, lequel a atteint 106 ans et, certes, suit un régime qui n'a pas été prescrit par aucun médecin! Il commence sa journée à 6 heures du matin avec deux tasses de thé. A sept heures, il boit une pinte de lait. Pour dîner, il a de la viande, des légumes, du pudding au lait, et quelques autres tasses de thé. Vers 4 heures, il lui faut du pain beurré et de la pâtisserie. A souper, dix intervalles, on le voit disposer

l'une pinte de bière avec du froissage. Il fume pour environ 3 shillings de tabac par semaine. Récemment, pour s'afêter, les bouchers de sa ville natale, connaissant ses goûts, lui ont offert un pâté de porc, un rôti de la même viande, et une bouteille de whiskey. Assurément, cela est de nature à bouleverser les idées des hygiénistes.

George Nestler Tricoché

FELICITATIONS A NOTRE COLLABORATEUR

Le Bulletin mensuel de la Station agricole du département du Commerce canadien vient de reproduire en anglais et en français, un article de notre collaborateur M. G. N. Tricoché, sur la Coopération au Canada. Cet article avait paru en septembre dernier dans "La Revue des Etudes Coopératives", de Paris. M. Tricoché est l'auteur des "Variétés" que nous publions chaque semaine. Nous sommes heureux de lui offrir nos félicitations.

DES PERTES FORESTIERES PAR LE FEU

Sur les ressources forestières primitives du Canada que l'on estimait à 925 milliards de pieds cubes, l'exploitation a prélevé 10 p. c. ou 120 milliards de pieds cubes; l'incendie en a détruit 60 p. c. ou 555 milliards, de pieds cubes. Il ne nous reste donc plus que 27 p. c. ou 250 milliards de pieds cubes.



LES vastes ressources de la General Motors ont rendu possible la performance actuelle du Pontiac et ont permis de lui donner la valeur transcendante qui le distingue.

Le Nouveau Pontiac Six de Série a bénéficié de l'expérience acquise dans la fabrication de millions d'automobiles des divisions de la General Motors. . . . de l'élégance et du parfait travail de fabrication de carrosseries Fisher . . . des substantielles économies réalisées grâce à l'extraordinaire pouvoir d'achat et de production de la General Motors.

Et, en outre de cela, la valeur du Nouveau Pontiac Six de Série a été éprouvée par des millions de milles d'essai sur les pistes de la General Motors.

Le performance, le confort, la qualité, la durabilité de cet auto sont des choses RECONNUES. Le Nouveau Pontiac Six de Série a été éprouvé par la General Motors. P21-4-2827

Consultez votre distributeur au sujet du Mode de Paiement Différé G.M.A.C. qui facilitera votre achat.

Amusements

L'autojoy

Nouvelles garanties
Nouvelles couleurs
Nouvelles formes
Nouvelles carrosseries
Nouvelles carrosseries
Nouvelles carrosseries
Nouvelles carrosseries
Nouvelles carrosseries
Nouvelles carrosseries
Nouvelles carrosseries



Primes sur les 4 roues

Nouvelles primes à nos clients
Nouvelles primes à nos clients

Le Nouveau PONTIAC SIX De Série

CREIGHTON & RIDLEY Ltd

EDMUNDSTON, N. B.

E. A. Caldwell, gérant—G. E. MacGee, vendeur

Représentants: R. P. Cyr, St-Léonard —

Jos. Desjardins St-Jacques A. U. Thériault, Rivière-Verte

PRODUIT DE LA GENERAL MOTORS OF CANADA, LIMITED

Central Cash Store

JOS. DAVID, prop.
5c—10c—15c à \$1.00

SPECIAL POUR SAMEDI SEULEMENT

Balais

12 DOUZ. SACRIFIEES A

29c